

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 2286

présenté par  
Mme Dubost, rapporteure

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 50, substituer aux mots :

« l'enfant majeur né »,

les mots :

« la personne majeure née à la suite ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.